

Réflexions autour du PNSE 4 et de la Covid-19

La présente contribution complète celle de juin 2019, précédemment transmise au GSE.

Wecf France souligne tout d'abord sa **très grande surprise et son incompréhension devant l'arrêt total des réunions des groupes de travail et d'élaboration des PNSE entre juillet 2019 et juillet 2020**, soit un an, après plusieurs mois de travail intense de préparation du PNSE 4. Le message envoyé par les pouvoirs publics est clairement celui d'un désintérêt pour les questions de santé-environnement et nous inquiète particulièrement alors que le besoin de traiter ces questions de manière globale et dans une approche de prévention, s'avère essentiel.

En outre, nous soulignons que divers événements, tels que l'affaire des bébés nés sans bras, l'accident industriel de Lubrizol pour ne citer qu'eux, rendent encore plus clairement nécessaire d'intégrer **la santé environnementale de manière transversale dans l'ensemble des politiques sectorielles**. Nous encourageons vivement le GSE et sa présidence à se saisir de cette problématique et porter cette demande, en cette période de crise post-covid. Pour atteindre les objectifs du PNSE4, **les mesures réglementaires visant à réduire les expositions et les sources de pollution** (alimentation, air, eau, produits de consommation) nous apparaissent prioritaires, et préférables aux mesures volontaires par secteurs. Les actions d'information des publics, qui sont complémentaires, ne sauraient se substituer à une action collective.

Enfin, la crise de la Covid-19 n'a fait qu'accentuer des éléments déjà connus en matière de santé environnementale, rendant plus pressantes encore la transition vers une approche « One Health » (une seule santé), la réduction des inégalités de santé et environnementales, etc. Nous souhaitons également mentionner que **les femmes ont été particulièrement exposées, du fait de la féminisation de certains métiers** : caissières, infirmières, soignantes, aides à la personne, etc.

Gouvernance et moyens du PNSE 4

- Le renforcement du rôle du GSE en tant qu'instance dédiée au suivi et à la coordination des actions en santé environnement, et l'efficacité et la gouvernance des plans traitant directement ou indirectement de santé environnement doit être assuré.
- Nous recommandons la mise en place d'indicateurs de suivi et de réussite, mesurables et chiffrés pour toutes les actions.
- Un budget dédié, ainsi qu'un responsable unique par action nous paraissent essentiels.

PNSE 4 et Covid-19

- Le PNSE 4 doit renforcer les actions de réduction des expositions aux pollutions environnementales, dont les perturbateurs endocriniens, en lien avec la SNPE 2

Les perturbateurs endocriniens, facteurs de maladies chroniques, fragilisent les individus face aux virus. Les personnes souffrant de surpoids, diabète, troubles respiratoires, cancers, troubles du

système immunitaire, etc. sont plus vulnérables face aux virus, et donc à la Covid-19. Ces pathologies liées entre autres à des expositions à des pollutions environnementales sont devenues très courantes, à l'image du surpoids qui touche respectivement 54% des hommes et 44% des femmes en France.

- **Le PNSE 4 doit mieux protéger les populations les plus vulnérables et s'engager dans la réduction des inégalités de santé et environnementales**

La crise de la Covid-19 a évidemment touché plus fortement les populations les plus vulnérables du fait de leur état de santé, de leur âge, de leur sexe (vulnérabilité particulière des femmes enceintes), de leur situation de précarité sociale, etc. La réduction des inégalités de santé et environnementales, déjà abordée dans les précédents PNSE, doit être au cœur du PNSE 4.

- **Le PNSE 4 doit mieux intégrer la préservation de la biodiversité**

La biodiversité est essentielle pour la santé. La crise de la Covid-19 a confirmé l'importance de préserver la biodiversité pour préserver la santé humaine. Destruction de la biodiversité, trafic d'espèces sauvages, promiscuité des espèces sauvages et domestiques sur les marchés, toutes conséquences de l'activité humaine, sont des facteurs favorisant les transmissions de zoonoses de l'animal à l'humain. Depuis 1970, l'espèce humaine aurait anéanti 60% des populations animales.

- **Le PNSE 4 doit renforcer sa dimension alimentation saine et durable, en lien avec les autres plans**

Une agriculture et une alimentation locales et de qualité sont indispensables à une meilleure santé. Parmi les conséquences de la crise, il est devenu évident que la mondialisation des modèles agricoles et alimentaires est une faiblesse en période d'épidémie à dimension mondiale. Au niveau national, de nombreux consommateurs se sont tournés vers des produits issus des circuits courts et de l'agriculture locale, et/ou biologique, et donc une alimentation plus saine, contenant moins de traces de pesticides de synthèse, moins transformée et avec un impact environnemental (réduction du bilan carbone) moindre.

- **Le PNSE 4 doit tendre vers un encadrement de l'usage des produits biocides et des articles en plastique jetables**

Les ventes des produits biocides et virucides ont bondi pendant l'épidémie, tout comme celles des produits ménagers ou désinfectants, les centres anti-poison français ont noté une nette hausse des cas d'intoxications signalés à la maison en lien avec ces usages. L'utilisation de produits ménagers en grande quantité dans des lieux fermés et confinés nuit également gravement à la qualité de l'air intérieur, priorité du PNSE 4. Plus largement les articles jetables en plastique en particulier tels que les gants, masques, protections diverses connaissent de fortes recrudescences d'usages. Qu'il s'agisse de produits biocides ou d'articles en plastique devenant à terme des déchets, la réduction des volumes de substances déversées dans les eaux en particulier et des volumes de déchets plastiques est essentielle, et fait partie des aspects à traiter au sein du PNSE 4 en lien avec d'autres

plans et politiques sectorielles. Les produits réutilisables doivent être privilégiés, tout en assurant des conditions d'hygiène drastiques (lavage des mains au savon privilégié).

- **Le PNSE 4 doit mieux intégrer les questions de qualité de l'air extérieur et de lutte contre les changements climatiques en particulier en milieu urbain**

La mauvaise qualité de l'air et les changements climatiques rendent les espaces urbains en grande partie invivables. Le confinement et donc l'arrêt forcé d'une grande partie des trafics aérien, et automobile a permis de rendre les environnements urbains respirables, notamment pour les habitant.e.s souffrant de l'impact des polluants générés par le trafic routier. En outre, les pollutions de l'air favorisent la propagation des virus, raison supplémentaire pour revoir l'organisation des espaces urbains. De même, les végétaux de grande taille apparaissent essentiels en ville, et plus largement une végétalisation à rebours de la minéralisation en cours dans les espaces urbains, pour faire face à des périodes de forte chaleur ou de canicule telles que celle qui est en cours en France : cette question doit être mieux portée dans le PNSE 4.

- **Le PNSE 4 doit mieux prendre en compte la question des radiofréquences et des expositions liées à un potentiel déploiement de la 5G**

Les outils numériques ont été plébiscités en période de confinement mais une réflexion autour de leurs usages doit avoir lieu, à la lumière du principe de précaution. Certes, en matière de communication, ils permettent de palier en partie l'absence de réunions physiques. Pourtant, le recours à ces outils pose question à plus d'un titre : exposition généralisée des populations à des connexions sans fil, et potentiellement à la 5G, présentée ouvertement comme une « solution miracle » pour un « monde d'après », etc. Or, les conséquences sanitaires de ces expositions, dont celles liées au déploiement de la 5G, ne sont pas encore connues, et l'Anses n'a pas rendu ses conclusions. Nous demandons que le GSE se mobilise pour obtenir un moratoire sur le déploiement avant la parution des données publiées par l'Anse, d'ailleurs demandé par les ministres de la santé et de l'écologie du précédent gouvernement. Plus largement, le recours aux outils numériques, de par leur empreinte environnementale (métaux rares, consommation d'électricité, production de plastiques, etc.) doit être examiné et ne pas bénéficier de blanc-seing.

Le 10 juillet 2020